

## APPEL A TÉMOIGNAGES



### Sur les Addictions

La FNATH lance un projet de sensibilisation des addictions pour les personnes qui sont en arrêt de travail ou au chômage. Différentes études montrent en effet que ces périodes sans activité sont susceptibles de renforcer tous les types d'addictions. Qu'il s'agisse d'une addiction aux médicaments, souvent nécessaires pour se soigner, ou bien à d'autres produits tels que le tabac ou l'alcool. La FNATH souhaite dédramatiser cette période et, par le biais, de témoignages de personnes directement concernées ou de leur entourage permettre une plus grande prise de conscience mais aussi le lancement d'actions de prévention. Lorsque l'on doit faire le deuil de sa santé et de sa profession, tomber dans les addictions n'est pas anormal. Mais des addictions prolongées peuvent aussi rendre plus compliqué, par exemple, un retour à l'emploi.

Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous contacter, vos témoignages pourront rester anonyme : [antenne.nationale@fnath.com](mailto:antenne.nationale@fnath.com)



### Sur le soutien juridique apporté par la FNATH

Le projet de loi sur la réforme de la justice prévoit en son article 4 la représentation obligatoire par un avocat pour les contentieux en appel devant les juridictions sociales. Cela reviendrait à supprimer la possibilité pour notre association d'assister devant les cours d'appel nos adhérents. La FNATH se mobilise fortement contre cette disposition qui viendrait, si elle était adoptée réduire l'accès aux droits des personnes accidentées de la vie. Afin de renforcer notre mobilisation, nous attendons de nos adhérents qu'ils témoignent de l'apport de notre association pour les défendre.

N'hésitez pas à transmettre vos témoignages sous la forme d'une courte vidéo ou d'un texte : [antenne.nationale@fnath.com](mailto:antenne.nationale@fnath.com)

## VOS DROITS



### Maladies professionnelles : de nouvelles règles depuis le 1er juillet

Depuis le 1er juillet, l'indemnisation des maladies professionnelles débute lors de la constatation par le médecin des premiers symptômes. Une amélioration pour les assurés même si cette nouvelle règle a été limitée dans le temps !

En savoir plus sur [www.fnath.org](http://www.fnath.org)



### Informations sur le Valsartan

Suite au rappel au niveau mondial de certains médicaments à base de valsartan et de valsartan / hydrochlorothiazide\* concernés par un défaut de qualité, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament a diffusé une information complète à destination des professionnels de santé mais aussi des usagers des patients et de leur entourage. Ces produits sont utilisés dans l'insuffisance cardiaque, dans l'hypertension artérielle et en post infarctus du myocarde récent. A titre de précaution, les lots concernés par ce défaut de qualité ne sont plus commercialisés en France depuis fin juin 2018.

Par ailleurs, un numéro vert a été lancé, accessible gratuitement du lundi au vendredi de 9h à 19h : 0.800.97.14.03. L'ANSM a également réalisé [un document d'information](#) et [diffusé la liste des médicaments concernés par le rappel de lots](#) et ceux [non concernés par le lot](#).



## Prime d'activité

Malgré les protestations à l'automne de la FNATH et d'autres associations, la prime d'activité a été supprimée pour les pensionnés d'invalidité et les bénéficiaires d'une rente accident du travail – maladie professionnelle. Au motif que les bénéficiaires étaient en nombre réduit ! Une honte alors même que ce dispositif méritait d'être, au contraire, développé, et pouvait permettre à leurs bénéficiaires de bénéficier d'une aide financière non négligeable. La FNATH se mobilise sur cette question et afin que les droits des pensionnés d'invalidité et des victimes du travail puissent être reconnus.

## VIE DE L'ASSOCIATION



## Le nouveau site internet est en ligne

Il est tout beau et moderne. Notre nouveau site internet est enfin en ligne depuis la mi-juin. N'hésitez pas à le consulter, car il est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez des informations d'ordre général sur la santé au travail, la maladie, le handicap..., mais aussi nos communiqués de presse et nos actualités. A voir notamment une page entière consacrée à FNATHServices, ainsi qu'à la question de l'emploi des personnes handicapées. En savoir plus : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)



## De nouvelles orientations stratégiques

Lors de son 48e congrès national, la FNATH a adopté de nouvelles orientations stratégiques. Face aux difficultés rencontrées par les personnes accidentées de la vie qu'elle représente depuis près de 100 ans, la FNATH a réaffirmé sa mobilisation, par tous moyens, pour défendre et renforcer l'accès aux droits et pour l'adoption de réformes véritablement sociales. Cette mobilisation se traduit par la définition d'orientations stratégiques jusqu'au prochain Congrès de 2021 et d'un plan annuel d'actions. En savoir plus : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## Assurance des bénévoles de la Fnath



Une majorité de groupements départementaux ont depuis des années souscrits aux contrats d'assurance groupe fédéraux qui couvrent les structures départementales et locales en matière de responsabilité civile professionnelle et les bénévoles de la Fnath pour les dommages corporels dont ils pourraient être victime dans le cadre de leur mission bénévole à la Fnath. Le dernier congrès national de Lorient a fixé à une large majorité les garanties minimum qui doivent être souscrites au plan départemental, notamment pour ce qui concerne la couverture des accidents corporels des bénévoles. Ces garanties minimum sont incluses dans les contrats groupes fédéraux. Elle doivent l'être également dans les contrats souscrits par certains groupements auprès d'autres compagnies. Ces garanties minimum obligatoires, telles que définies par le Congrès national visent bien sûr, le décès accidentel, l'invalidité permanente totale ou partielle suite à un accident. Elles visent également l'incapacité temporaire de travail suite à accident, les frais de traitement, l'aménagement du domicile, l'assistance psychologique, les frais supplémentaires liés à l'indisponibilité d'un homme clé, les frais de recherche et de secours l'aide à la disponibilité d'un proche, le préjudice esthétique, les frais d'obsèques, d'hospitalisation, les frais de reconversion professionnelle. La couverture des bénévoles de la Fnath qui se dévouent sans compter est une priorité et constitue l'une des valeurs fondatrices du mouvement Fnath